

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
13 OCTOBRE 2020**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance régulière du 8 septembre 2020
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Sûreté du Québec - Priorités d'actions locales 2020-2021 - Autorisation
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - États des revenus et des dépenses - 30 Septembre 2020
 - 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 septembre 2020
 - 6.3 Acquisition de terrain - Autorisation
 - 6.4 Processus décisionnel toponymique - Nouvelle rue
 - 6.5 Mouvement de personnel au 1er janvier 2021 - Autorisation
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Remplacement du processus d'assemblée publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours pour différents projets de règlement en cours - Autorisation
 - 7.2 Avis de motion - Règlement no.489 adoptant un règlement sur les usages conditionnels de façon à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage tel que prévu aux articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
 - 7.3 Règlement no.486 - Disposition concernant la garde, le contrôle et les soins des chiens dans les limites de la municipalité faisant suite à l'adoption de la "Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens par le gouvernement provincial" - Adoption
 - 7.4 Règlement no.488 - Amendement au Règlement no.479 en modifiant les dispositions quant au pourcentage de la contribution employeur pour l'assurance invalidité de longue durée et en instaurant une allocation pour l'utilisation d'un appareil cellulaire à des fins professionnelles - Adoption
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport urbanisme - septembre 2020
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux publics - Septembre 2020
 - 9.2 Programmation TECQ 2019-2023 - Autorisation
 - 9.3 Facture du Centre du Camion 410 Inc. - Autorisation
 - 9.4 Facture surveillance excédentaire - Autorisation
 - 9.5 Décompte progressif - Grande ligne du rang Double - Autorisation
 - 9.6 Contrat d'approvisionnement - Sel de déglçage - Autorisation
 - 9.7 Participation financière à l'inspection du siphons sanitaires du Boulevard Poissant - Autorisation
 - 9.8 Achat de panneau de signalisation - Autorisation
 - 9.9 Demande de paiement - Programme d'aide à la voirie locale
 - 9.10 Soumission déneigement débarcadère CPE - Autorisation
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Élaboration de la politique MADA et nomination des membres du comité de pilotage - Autorisation
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Sourire sans fin - Demande de soutien financier
 - 11.2 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
 - 11.3 Cueillette de denrées par le Club Lions de Napierville - Autorisation
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 13.1 Aucun
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 13 octobre 2020 à 20h00
au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean Cheney, maire
M. Michel Monette conseiller poste #1
M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Carole Forget conseillère poste #5
M. Jérémie Letellier conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée:

2020-10-217 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par Mme Carole Forget, il est résolu :

Que la séance du conseil soit ouverte à 21h21.

ADOPTÉE

2020-10-218 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Jérémie Letellier,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que soit adopté l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- 1 - Ajout du point 9.11 Demande au MTQ d'accès au rapport d'inspection du pont de la Montée de l'École
- 2 - Ajout du point 10.1 Élaboration d'une politique MADA et nomination des membres du comité de pilotage
- 3 - Ajout du point 11.3 Cueillette de denrées par le Club Lions de Napierville - Autorisation.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-10-219 Procès-verbal - Séance régulière du 8 septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du
procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du
procès-verbal;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,

Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-10-220 Sûreté du Québec - Priorités d'actions locales 2020-2021 - Autorisation

CONSIDÉRANT une demande déposée par la MRC de fournir au comité de sécurité publique les trois priorités en matière de sécurité pour la municipalité;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'informer la Sûreté du Québec que les priorités locales pour notre municipalité sont :

- 1- Sécurité routière aux intersections
- 2- Surveillance son des silencieux des véhicules aux abords de la piste de drag les week-ends
- 3- Sécurité routière sur la Montée Douglass

De transmettre le document à la MRC et une copie conforme à la Sûreté du Québec au centre de service de la MRC - Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉE

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - États des revenus et des dépenses - 30 Septembre 2020

2020-10-221 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 septembre 2020

Sur proposition de M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 30 septembre 2020 au montant de 330,783.00\$.

ADOPTÉE

2020-10-222 Acquisition de terrain - Autorisation

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'acquérir une parcelle du lot 5 826 326;

CONSIDÉRANT qu'une offre de 2,33\$/pieds carrés pour une superficie de 9,855 pieds carrés a été acceptée par les propriétaires du lot 5 826 326, Les entreprises Gilles Montbleau Inc., dont le représentant est M. Gaby Montbleau, pour une transaction

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

totale de 22,962\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a accepté la charge de l'ensemble des frais légaux nécessaires pour la transaction;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser l'achat d'une parcelle du lot 5 826 326 de 9,855 pieds carré à 2,33\$/pieds carré;

D'imputer les sommes nécessaires à la transaction à l'excédant de fonctionnement non affecté;

D'octroyer le mandat de rédiger les actes de vente à Me Sylvie Desrochers;

D'autoriser M. Jean Cheney, maire ainsi que M. James Langlois-Lacroix, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à la signature des documents nécessaires pour compléter la transaction;

De transmettre la présente résolution à Me Desrochers.

ADOPTÉE

2020-10-223 Processus décisionnel toponymique - Nouvelle rue

CONSIDÉRANT la construction d'une nouvelle rue entre l'hôtel de ville et le terrain du futur CPE;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la l'officialisation du nom de cette nouvelle rue;

CONSIDÉRANT le processus de nomination d'une nouvelle rue prévue par la Commission Toponymique du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance pour les membres du conseil de trouver un nom possédant une signification marquée pour notre communauté;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

De procéder à l'officialisation du nom Rue Joseph-Marceau pour la nouvelle rue construite entre l'hôtel de ville et le nouveau CPE.

ADOPTÉE

2020-10-224 Mouvement de personnel au 1er janvier 2021 - Autorisation

CONSIDÉRANT la note administrative rédigée par la direction générale, le tout soumis sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.);

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'autoriser la nomination de Madame Josianne Boyer à titre de directrice des finances à partir du 1er janvier 2021.

D'autoriser les nouvelles conditions de travail tel que présenté.

ADOPTÉE

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2020-10-225 Remplacement du processus d'assemblée publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours pour différents projets de règlement en cours - Autorisation

CONSIDÉRANT la déclaration de l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020 par le gouvernement, sur tout le territoire québécois, en raison de la menace grave à la santé de la population provoquée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a déposé un avis de motion et adopté les projets de règlements 481 et 483 lors de la séance régulière du conseil de mars 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil a déposé un avis de motion et adopté le projet de règlement no.487 lors de la séance régulière du conseil de septembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces trois projets de règlements doivent être soumis à une assemblée de consultation publique en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1);

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoyant que les assemblées publiques de consultation requises en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) peuvent être remplacées par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible de savoir quand il sera autorisé de tenir des assemblées de consultation en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT que les délais d'adoptions de ces différents règlements peuvent occasionner des problématiques d'applications de la règlementations municipale;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

De désigner comme actes prioritaires, conformément aux arrêtés ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, les processus d'adoption des projets de règlements no.481, 483 et 487;

De remplacer, tel que prévu par les arrêtés ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, les assemblées publiques de consultation requises en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public;

QUE, conformément aux arrêtés ministériels précités, tout acte pris à la suite de cette procédure de remplacement ne soit pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter mais uniquement à l'approbation du Ministre des affaires municipales et de l'habitation.

ADOPTÉE

2020-10-226 Avis de motion - Règlement no.489 adoptant un règlement sur les usages conditionnels de façon à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage tel que prévu aux articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*, Monsieur Jean-Marie Mercier dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture le Règlement no.489 adoptant un règlement sur les usages conditionnels de façon à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage tel que prévu aux articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.,

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur Jean-Marie Mercier effectue le Dépôt du projet de Règlement no.489 adoptant un règlement sur les usages conditionnels de façon à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage tel que prévu aux articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

2020-10-227 Règlement no.486 - Disposition concernant la garde, le contrôle et les soins des chiens dans les limites de la municipalité faisant suite à l'adoption de la "Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens par le gouvernement provincial" - Adoption

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que le présent règlement comporte des dispositions touchant également au règlement no.447 établissant la tarification d'un bien, d'un service, une activité ou autres avantages;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé le 8 septembre 2020 à une session du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 8 septembre 2020 à une session du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: «Règlement no.486 Dispositions concernant la garde, le contrôle et les soins des chiens dans les limites de la municipalité ».

ADOPTÉE

2020-10-228 Règlement no.488 - Amendement au Règlement no.479 en modifiant les dispositions quant au pourcentage de la contribution employeur pour l'assurance invalidité de longue durée et en instaurant une allocation pour l'utilisation d'un appareil cellulaire à des fins professionnelles - Adoption

CONSIDÉRANT le règlement no.479 adoptant une politique de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal souhaite apporter des modifications au règlement no.479.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé le 8 septembre 2020 à une session du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 8 septembre 2020 à une session du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'adopter le règlement no.488 - Amendement au règlement no.479 en modifiant les dispositions quant au pourcentage de la contribution employeur pour l'assurance invalidité de longue durée et en instaurant une allocation pour l'utilisation d'un appareil cellulaire à des fins professionnelles.

ADOPTÉE

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport urbanisme - Septembre 2020

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux publics - Septembre 2020

2020-10-229 Programmation TECQ 2019-2023 - Autorisation

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'engager la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

D'engager la municipalité à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

D'approuver le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.001 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'engager la municipalité à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

D'engager la municipalité à informer le ministère des Affaires municipales et de

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester par la présente que la programmation de travaux no.001 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2020-10-230 Facture du Centre du Camion 410 inc. - Autorisation

CONSIDÉRANT que le camion Inter a nécessité des réparations mécaniques;

CONSIDÉRANT la facture no.63984 de l'atelier mécanique Centre du Camion 410 inc. au montant de 6,795.49\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que les réparations prévues à la facture no.63984 ont déjà été réalisées;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture no.63984 de l'atelier mécanique Centre du Camion 410 Inc.

ADOPTÉE

2020-10-231 Facture surveillance excédentaire - Autorisation

CONSIDÉRANT un budget de 12, 600\$ plus les taxes applicables prévu pour la surveillance excédentaire transmis par la firme Shellex;

CONSIDÉRANT la réception de la facture #14192 établissant le premier versement de ce budget au montant de 4,200\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'autoriser le paiement du budget prévu de 12,600\$ transmis par Shellex;

D'autoriser le paiement de la facture #14192 ainsi que les factures subséquentes rattachées à ce projet pour un montant total de 12,600\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2020-10-232 Décompte progressif - Grande ligne du rang Double - Autorisation

CONSIDÉRANT la transmission, par la firme Shellex, d'une recommandation favorable quant au paiement du décompte progressif concernant les travaux sur la Grande ligne du rang Double;

CONSIDÉRANT que le déboursé progressif est établi à 110,154.33\$;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif, au montant de 110,154.33\$ taxes incluses, à l'entreprise Eurovia Québec inc.

ADOPTÉE

2020-10-233 Contrat d'approvisionnement - Sel de déglacage - Autorisation

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à l'UMQ pour déposer l'appel d'offres pour le sel de déglacage au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions obtenues le plus bas soumissionnaire est la compagnie Sel Warwick;

CONSIDÉRANT le prix à la tonne avec livraison à 85.50\$/t.m. transport inclus mais taxes en sus pour un contrat de 425 tonnes ;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'octroyer le contrat à Sel Warwick pour le sel de déglacage pour la période d'hiver 2020-2021, soit 85.50\$/t.m. transport inclus mais taxes en sus pour un contrat de 425 tonnes.

De transmettre la présente résolution au représentant de Sel Warwick.

ADOPTÉE

2020-10-234 Participation financière à l'inspection du siphons sanitaires du Boulevard Poissant - Autorisation

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-10-285 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT une implication financière approximative de 3,500\$ pour l'inspection des deux siphons sanitaires;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'entériner la résolution no.2020-10-285 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

2020-10-235 Achat de panneau de signalisation - Autorisation

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement no.484 - Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à différentes mesures de gestion de la circulation dans le secteur du golf et sur la 1ère avenue;

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement no.484 appellent à la modification de la signalisation dans les secteurs visés;

CONSIDÉRANT la soumission no.35131 de Signel au montant de 6,684.19\$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser l'achat des items de la soumission no.35131 de Signel au montant de 6,684.19\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

2020-10-236 Demande de paiement - Programme d'aide à la voirie locale

CONSIDÉRANT que la municipalité a accès à une subvention dans la cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que dans la cadre de cette subvention le formulaire de demande de paiement V-0321 exige la production d'une résolution du conseil municipal concernant l'approbation des dépenses pour les travaux exécutés;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000\$ bonifié de 2000\$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que la résolution soit transmise au ministère des Transports.

ADOPTÉE

2020-10-237 Soumission déneigement débarcadère CPE - Autorisation

CONSIDÉRANT la construction du nouveau CPE près de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que ces espaces devront être entretenus pour la période de déneigement 2020-2021;

CONSIDÉRANT la soumission d'Excavation Michel et fils reçue au montant de 1800\$ plus les taxes applicables pour le déneigement de la portion de la piste cyclable allant jusqu'au CPE, le stationnement du débarcadère ainsi que le nettoyage du trottoir le long du stationnement du débarcadère du CPE;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'accepter la soumission reçue, au montant de 1800\$ plus les taxes applicables d'Excavation Michel et fils.

ADOPTÉE

2020-10-238 Demande au MTQ d'accès au rapport d'inspection du pont de la Montée de l'École

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont des préoccupations concernant l'intégrité structurel du pont de la Montée de l'École;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

De demander au MTQ d'obtenir une copie du rapport d'inspection de l'intégrité structurelle du pont de la Montée de l'École.

De transmettre la présente résolution au MTQ.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2020-10-239 Élaboration de la politique MADA et nomination des membres du comité de pilotage - Autorisation

CONSIDÉRANT que la municipalité a adhéré à la démarche Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de revoir l'ensemble de la politique MADA de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un comité de pilotage et de suivi du plan d'actions MADA;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la nomination des membres du comité de pilotage et de suivi du plan d'action MADA;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier
appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'entamer le processus de rédaction d'une nouvelle politique MADA;

De procéder à la création d'un comité de pilotage et de suivi du plan d'actions MADA.

De nommer les personnes suivantes au sein du comité de pilotage et de suivi du plan d'actions MADA:

-Monsieur Jean-Marie Mercier, membre du conseil et président du comité de pilotage et de suivi du plan d'actions MADA

-Madame Chantal Labrie

-Madame Lise Vallières

-Madame Catherine Emond, Fonctionnaire municipale & Responsable administrative du comité de pilotage et de suivi du plan d'actions MADA

ADOPTÉE

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2020-10-240 Sourire sans fin - Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT une lettre reçue en datée du 24 septembre 2020 présentant une demande de soutien financier aux activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT que l'organisme Sourire Sans Fin a maintenu ses activités de l'aide alimentaire, popote roulante et aide d'urgence en cette période de pandémie et reprend graduellement la tenue de ses autres activités;

CONSIDÉRANT une aide annuelle de 150\$ depuis 2015;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'octroyer une aide financière de 200\$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-10-241 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

a traité aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Jean Cheney et résolu :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon

Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE

2020-10-242 Cueillette de denrées par le Club Lions de Napierville - Autorisation

CONSIDÉRANT une correspondance, datée du 8 octobre 2020, provenant du Club Lions de Napierville;

CONSIDÉRANT une demande de circulation dans les rues de la municipalité le dimanche 29 novembre entre 9h et 16h;

CONSIDÉRANT la situation pandémique actuelle et les directives de la Santé publique;

Il est proposé par Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser le Club Lions de Napierville à circuler dans les rues de la municipalités pour ramasser des denrées pour le compte de la Société Saint-Vincent-de-Paul.

De soumettre cette autorisation à l'obligation de respecter les directives de la Santé publique durant les activités dans les rues de la municipalité.

ADOPTÉE

VARIA

2020-10-243 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que la séance du conseil soit levée à 21h30.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER